

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Transport scolaire - Convention entre le Conseil Général de la Gironde et la
□ Communauté urbaine de Bordeaux - Approbation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de faciliter les déplacements des élèves à destination de leur établissement scolaire, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux ont mis en place depuis plusieurs années un dispositif conventionnel permettant aux scolaires d'emprunter les différents services de transports existants mis en place par chacune des autorités organisatrices de transport.

Circuits spéciaux de transports scolaires: chacune des collectivités met en place des circuits de transports principalement réservés aux scolaires en fonction de leur lieu de résidence (Cub ou hors Cub). Le dispositif conventionnel permet aux scolaires d'utiliser les circuits spéciaux mis en place par chacune des entités et définit les règles de prise en charge des frais correspondants.

Chaque année une centaine d'élèves résidant sur la Communauté urbaine de Bordeaux utilisent les circuits mis en place par le Conseil général de la Gironde. Réciproquement environ 140 élèves hors Communauté urbaine sont autorisés à emprunter les circuits communautaires.

Les scolaires subventionnés par le Département de la Gironde qui utilisent le réseau Tbc :
La grille tarifaire du réseau Tbc prévoit un titre intitulé « Bordeaux Subventionné » par le biais duquel le Département de la Gironde subventionne les scolaires qui empruntent le réseau urbain Tbc pour se rendre dans leur établissement d'enseignement.

Cet abonnement est réservé aux élèves résidant dans une commune de la Communauté et fréquentant un établissement scolaire situé en Gironde (hors Cub) ainsi qu'aux élèves résidant en Gironde (hors Cub) et fréquentant un établissement situé sur la Communauté urbaine.

Ce dispositif qui concerne environ 1000 élèves chaque année prévoit une participation familiale dont le montant est fixé chaque année par le Département de la Gironde et communiqué à l'exploitant du réseau Tbc.

En complément de cette participation familiale, le Département de la Gironde compense auprès de notre établissement public le coût du titre. A l'identique de ce qui a pu être réalisé dans le cadre du Modalis scolaire, ce titre était, jusqu'au 31 décembre 2007, compensé sur la base du Cité Pass Mensuel. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la compensation s'effectue sur la base du Pass Jeune (délibération n°2007/096 9 du 21 décembre 2007).

A l'occasion d'une prochaine évolution de la grille tarifaire du réseau Tbc, il conviendra par conséquent d'adapter l'annexe du contrat de délégation de service public relative à la tarification en supprimant le titre « Bordeaux-subventionné ».

En effet le titre distribué aux usagers concernés étant un titre Pass Jeune, il conviendra de préciser, dans la partie relative à ce titre, les particularités concernant les accords intervenus entre autorités organisatrices.

Compte tenu des éléments qui précèdent et afin de formaliser les dispositions particulières s'appliquant à ce dispositif, la convention jointe en annexe redéfinit :

- les modalités de prise en charge des élèves qui utilisent les circuits spéciaux de transports scolaires mis en place par chacune des collectivités ;
- les mécanismes de la compensation versée par le Département de la Gironde pour les scolaires subventionnés qui utilisent le réseau Tbc

La convention jointe en annexe formalise les accords entre autorités organisatrices, à charge pour chacune d'entre-elles de veiller à l'application des dispositions par leurs exploitants respectifs.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention relative aux transports scolaires entre le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux,
- autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention jointe en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2009

M. JEAN-MARC GAÜZERE